

MINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

L'arcade de la maison sise rue des Merciers n° 39

à LA ROCHELLE (Charente-Inférieure) et

appartenant à M. Ludovic HUGON demeurant 39 rue des Merciers à LA ROCHELLE

est inscrit à sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune d e LA ROCHELLE et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 20 JUIN 1928

*Pour le Ministre et par délégation spéciale  
Le Directeur Général des Beaux-Arts*

*T. S. V. P.*